

Zeitschrift: Shab.ch : schweizerisches Handelsamtsblatt = Fosc.ch : feuille officielle suisse du commerce = Fusc.ch : foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 138 (2020)

Heft: 137

Anhang: Meldungsanhänge : auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Meldungsanhänge

Auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt.

Umwandlung von Wertpapieren NV Remontées mécaniques SA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtssblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises

Sous-rubrique: Conversion de titres

Date de publication: SHAB - 17.07.2020

Numéro de publication: UP03-0000000025

Canton: VS

Entité de publication:

NV Remontées mécaniques SA, Route de la télécabine 63,
1997 Haute-Nendaz

Conversion de titres NV Remontées mécaniques SA

NV Remontées mécaniques SA

CHE-105.865.864

1997 Haute-Nendaz

Informations aux actionnaires de NV Remontées mécaniques
SA.

Conversion des actions au porteur en actions nominatives.

Informations aux actionnaires de NV Remontées mécaniques SA

Les dispositions du Code des Obligations suisse (CO) relatives aux actions au porteur ont été modifiées (art. 622, 697i, 697j, 697k, 697l, 697m, 731b et 790a) avec effet au 1er novembre 2019 conformément aux décisions de l'Assemblée fédérale.

En substance, les nouvelles dispositions légales imposent aux sociétés qui ont des actions au porteur qui ne sont pas cotées en bourse ni émises sous forme de titres intermédiaires de convertir ces actions au porteur en actions nominatives. Les statuts de la société devront être adaptés dans ce sens lors de la prochaine Assemblée générale puis la modification dûment inscrite au Registre du Commerce (RC).

Démarche pour les actionnaires qui sont inscrits au registre des actionnaires conformément à l'article 697i de l'ancien droit :

- L'article 6 al.1 des dispositions transitoires de la modification du CO du 21 juin 2019 s'applique.
- Veuillez déposer à notre administration ou nous retourner par courrier recommandé les titres au porteur originaux ainsi que le formulaire dûment complété à télécharger sous www.nvrm.ch/actionnaires. Ces derniers seront annulés puis nous procéderons à votre inscription au registre des actions nominatives sur la base des papiers-valeurs remis. Une attestation d'inscription vous sera expédiée.

Démarche pour les actionnaires qui ne se sont pas conformés à l'obligation d'annoncer prévue à l'article 697i de l'ancien droit :

- Les articles 7 et 8 des dispositions transitoires de la modification du CO du 21 juin 2019 s'appliquent.
- Les actionnaires doivent entreprendre d'ici au 31 octobre 2024, avec l'accord préalable de notre société, les démarches utiles devant le tribunal afin d'apporter la preuve de leur qualité d'actionnaire afin que nous puissions procéder à l'inscription au registre des actions nominatives.
- Les frais de justice sont à la charge de l'actionnaire.
- Les droits patrimoniaux et sociaux sont suspendus jusqu'à la décision du tribunal.

- A défaut d'entreprendre la démarche ci-dessus, les actions non inscrites seront annulées de par la loi et remplacées par des actions propres de la société au 1^{er} novembre 2025 (art. 8 des dispositions transitoires). Les actionnaires sont déchus de leurs droits liés aux actions.

Pour toute question relative à la présente publication, notre administration se tient à disposition par téléphone +4127 289 52 00 ou à notre guichet (Route de la télécabine 63 / 1997 Haute-Nendaz), durant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Nendaz, le 17 juillet 2020

Le Conseil d'Administration